

NOTRE CLASSE DE BTS ELECTROTECHNIQUE HEBERGEE AU SEIN DU LYCEE PABLO NERUDA A SAINT-MARTIN D'HERES

35 RUE HENRI WALLON 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES- 04 76 25 07 22

REFERENT HANDICAP DE L'ETABLISSEMENT

Mme Sophie MOUNE (Infirmière de l'établissement)

ACCESSIBILITE DE L'ETABLISSEMENT AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le lycée PABLO NERUDA est accessible aux personnes en situation de handicap.

EQUIPEMENTS ET/OU MATERIEL DEDIES

Pour les personnes en situation de handicap moteur, un ascenseur permet d'accéder à l'étage.

PROCEDURE D'ACCUEIL DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les étapes de la procédure d'accueil au lycée PABLO NERUDA sont :

- 1) L'élève et sa famille sont reçus en rendez-vous par le Proviseur ou le Proviseur Adjoint, le DDF (directeur délégué aux formations) et le référent handicap de l'établissement.
- 2) En fonction de la situation, un protocole d'accueil est défini : PAI Projet d'Accueil Individualisé, PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé ou PPS Projet Personnalisé de Scolarisation.

Cette procédure d'accueil a pour objectif de coordonner la mise en place de solutions (pédagogiques et matérielles) afin de sécuriser l'entrée et le suivi de la formation en prenant en compte les besoins de compensation éventuels.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET SPECIFIQUE AU COURS DE LA FORMATION

Le PAI apporte des adaptations à la scolarité de l'élève : régimes alimentaires, aménagements d'horaires, dispenses de certaines activités et activités de substitution. Il peut être élaboré pour permettre aux élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période de poursuivre leur scolarité.

Le PAP est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux personnes qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions

Le PPS organise le déroulement de la scolarité de l'élève en situation de handicap et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève (aménagements et adaptations pédagogiques, aide humaine, attribution de matériels pédagogiques adaptés).

C'est également un outil de suivi du parcours de scolarisation de l'élève et il fait l'objet d'un suivi annuel par l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS).

